Mairie de
SAINT-FRONT
****

COMMUNE DE SAINT-FRONT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL REUNI LE 15 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze du mois de février à dix-neuf heures, en application de l'article L,2121-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Saint-Front.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Jean-Pascal BLANCHON – Jean-Marc BOULLET - Sébastien CHARRIAUD – Marie-Thérèse CHARRIERE – Mathilde COLLIGNON - – Catherine MESNARD et Nadine ROCHE.

Excusés : Emilie CZAJKA (pouvoir à Mathilde COLLIGNON) - Freddy POUPIN (pouvoir à Sébastien CHARRIAUD)

Absent sans pouvoir : Benoît ROUSSILLON

Secrétaire de séance : Nadine ROCHE

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

1) PRESENTATION DU PROJET « AGRANDISSEMENT DE LA SALLE DES FETES » PAR M. MICHELET (Cabinet d'architecte NEYRAT MICHELET)

Monsieur le Maire remercie M. MICHELET, architecte au sein du Cabinet Neyrat-Michelet, d'être venu présenter aux membres du Conseil municipal le projet d'agrandissement et d'agencement de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire donne la parole à M. MICHELET qui se présente et expose le projet. Il s'agit de créer une ouverture - une extension traditionnelle - un hall d'entrée ; d'agencer la cuisine ; d'installer des sanitaires conformes dont un dédié aux personnes handicapées et un local de stockage.

C'est un système constructif traditionnel - la charpente de type tuiles romanes canal – les menuiseries en aluminium – doublage traditionnel – isolation – carrelage – faïence – électricité – chauffage électrique comprenant des radiateurs en fonte (électricité douce).

Une place de stationnement pour personnes handicapées sera prévue.

Après cet exposé, les membres du Conseil municipal réfléchissent et prendront une décision lors d'un prochain conseil municipal.

2) DEBAT SUR LA PARTICIPATION FINANCIERE DES EMPLOYEURS EN MATIERE DE PROTECTION SOCIALE

Depuis 2007, les collectivités peuvent participer à la **protection sociale complémentaire (PSC)** pour la santé et pour la prévoyance.

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique prévoit l'obligation pour les employeurs territoriaux de participer au coût de cette PSC en faveur de leurs agents, ainsi qu'il suit **:**

- pour la **prévoyance** : minimum 20 % du montant de référence au plus tard le **1er janvier 2025** ;
- pour la **santé** : minimum de 50 % du montant de référence au plus tard au **1er janvier 2026**. (Cette participation doit couvrir un panier de soins minimum comprenant le ticket modérateur, le forfait journalier hospitalier, les dépenses de frais dentaires et optiques).

En l'état actuel des négociations, le projet de décret prévoit des montants de référence de :

- 27 € pour la **prévoyance** (soit au moins 5,42 € de participation mensuelle) ;
- 30 € pour la **santé** (soit au moins 15 € de participation mensuelle).

Ces montants ne sont toujours pas validés.

Cette ordonnance oblige également les collectivités à organiser un **débat en assemblée délibérante** avant le **18 février 2022**, adapté à la situation de chaque collectivité. A cette fin, le Centre de gestion 16 a élaboré un document support rappelant les textes en vigueur, les enjeux et finalités de la PSC.

Pour mémoire :

Dans le cadre de ses compétences facultatives, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente a initié une procédure de mise en concurrence en vue de la conclusion de conventions de participation pour les risques Santé et Prévoyance.

Au terme de cette consultation et des négociations, le Conseil d'Administration, après avis du Comité Technique, a retenu lors de sa séance du 25 mai dernier, les offres de :

- ➢ *Mutuelle Nationale Territoriale (MN T) pour l'assurance du risque **Santé** ;*
- ➢ *TERRITORIA mutuelle pour l'assurance du risque **Prévoyance.***

*Deux conventions de participation ont été mises en œuvre à compter du **1er janvier 2022** pour une durée de six années.*

Les collectivités qui ont donné mandat au Centre de Gestion pour l'un, l'autre ou ces deux risques ont donc la possibilité d'adhérer à chacune de ces conventions ou aux deux.

*Chaque agent a le droit d'adhérer ou bien de rester au sein de sa mutuelle actuelle. Si l'agent décide d'adhérer, une participation de **15 €** pour chacune des deux conventions sera versée à l'agent.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, lors de sa séance du 19 octobre 2021, a autorisé M. le Maire à conclure les conventions santé et prévoyance avec la Mutuelle Nationale Territoriale et le Centre de Gestion de la Charente.

Pour information, 3 agents ont souscrit à la Prévoyance avec Territoria Mutuelle et 1 à la complémentaire santé avec la Mutuelle Nationale Territoriale.

En conclusion, il faut noter que cette participation sera une contribution de la commune aux conditions de travail et à la santé des agents.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil municipal d'avoir débattu.

3) AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE DE POURSUITES AU COMPTABLE DU SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE RUFFEC

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'octroyer une autorisation permanente et générale de poursuites en faveur de Mme la trésorière du service des impôts de Ruffec, pour l'émission des actes de poursuites au-delà de la mise en demeure et de tous les actes de poursuites qui en découlent, quelle que soit la nature des créances ou des poursuites :
- de l'autoriser à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a adopté la délibération proposée.

4) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **PLUi** : suite à un refus de zonage de la part de la Chambre d'agriculture, M. le Maire a rencontré un technicien de la Communauté de communes Coeur-de-Charente. D'autres propositions ont été faites et sont en attente de validation. Egalement les granges ont été répertoriées dans le projet du PLUi.

- Réunions de chantiers : chaque jeudi matin, réunion avec le syndicat de gestion de l'eau, la SAUR et les entreprises retenues pour la remise en état du réseau d'eau. Pas de commentaires de la part des riverains. Les travaux se déroulent correctement dans chaque hameau concerné.

- **Vérification des budgets communaux** :Jean-Marc BOULLET, 1er adjoint, a reçu M. PICAUD, conseiller du service des impôts mandaté par la Cdc Coeur-de-Charente pour vérifier les comptes budgétaires de la commune et éventuellement apporter son conseil. Pas d'observations particulières, le budget de la commune est bien géré.

- **Défibrillateur** : suite à la mise en place de défibrillateurs dans les communes, le Pays d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Ruffécois a sollicité M. le Maire pour savoir si un conseiller ou une conseillère souhaiterait être formé(e) aux gestes de premiers secours et être capable d'intervenir efficacement dans une situation d'urgence. Ont été proposées Catherine MESNARD, Mathilde COLLIGNON, Marie-Thérèse CHARRIERE et Jean-Pascal BLANCHON.

- **Projets éoliens** : Mathilde COLLIGNON informe que certains propriétaires sont démarchés pour des futurs projets éoliens.

- **Patrimoine roman** : Marie-Thérèse représentera M. le Maire invité à une réunion consacrée au patrimoine roman en pays ruffécois le 24 février dernier à Villognon.

- **La fibre** : A Chanteloube, des poteaux doivent être remplacés. Une rencontre est prévue avec le SDEG et Axione pour faire un point sur l'avancée des travaux.

Mathilde COLLIGNON informe les membres qu'elle a assisté à deux réunions :

- SIAEP du Son-Sonnette : tracé de la nouvelle RN 141 et traverse des zones protégées à Nieuil ;
- Commission sport-santé : les bilans financiers de la piscine de Mansle, et des baignades « le Portal » à Vars et « les Gours-Villlefagnan » sont négatifs notamment en raison de l'été dernier pluvieux.

Marie-Thérèse CHARRIERE informe les membres du rajout des moulins (Mortagne à Bordelais) par le syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du Son-Sonnette où il ne peut pas pénétrer. A chaque propriétaire, sera donné un scénario leur apportant des informations sur la continuité écologique.

Par ailleurs, M. le Maire souhaitait convoquer les présidents d'associations en janvier, mais en raison du protocole sanitaire dû à la Covid, il a décidé de reporter cette rencontre.

Egalement, il précise que le compteur électrique de l'école en panne a été rapidement réparé par M. PELON, électricien.

Enfin, dernière information : **Cyclisme** : Le tour Poitou-Charentes en Nouvelle-Aquitaine (188 kilomètres) est prévu du mardi 23 au vendredi 26 août 2022. Le **vendredi 26 août**, les cyclistes partiront de la ville étape de Mansle et passeront dans plusieurs communes de la CdC Coeur-de-Charente et notamment à **Saint-Front** pour rejoindre Poitiers.

En l'absence d'autres questions, M. le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et, l'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance à 20 h 55.

_____